



DI CR IM

Document
d'Information Communale
sur les Risques Majeurs

SAINT-BERNARD
2026



Chères Spinosiennes, chers Spinosiens,



Saint-Bernard est une commune où il fait bon vivre avec la Saône et ses espaces naturels. Mais ce cadre de vie privilégié amène quelques contraintes que nous devons connaître et maîtriser.

Notre commune est en effet concernée par plusieurs risques : les crues de la Saône, qui sont ancrées dans l'histoire locale, mais aussi les débordements rapides du Formans, les vagues de chaleur auxquelles nous sommes régulièrement confrontés, les phénomènes météorologiques extrêmes, ou encore les accidents liés au transport de matières dangereuses qui transitent sur notre commune.

Ce document a pour objectif de vous informer et de vous sensibiliser aux aléas naturels ou technologiques auxquels la population de Saint-Bernard pourrait être exposée. Il a été conçu pour être simple, clair et pratique.

Etre bien informé, c'est être en capacité d'agir et de réagir rapidement et efficacement en situation de crise.

Bélanda TERACOL

LE PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE



Le maire est responsable de l'organisation des secours de première urgence.

Pour cela, il met en oeuvre un outil opérationnel, le Plan Communal de Sauvegarde (PCS), qui détermine, en fonction des risques connus, les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes, fixe l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité, recense les moyens disponibles et définit la mise en oeuvre des mesures d'accompagnement et de soutien de la population.

Ce plan est obligatoire pour Saint-Bernard.

LES RISQUES MAJEURS



Qu'est-ce qu'un risque majeur ?

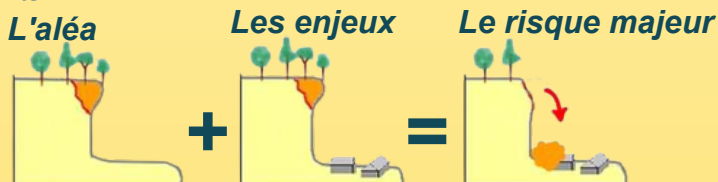
Un risque majeur est un événement qui peut entraîner de graves dommages aux personnes, aux biens et à l'environnement.

Deux critères caractérisent le risque majeur :

L'aléa : fréquence et risque de survenance d'une catastrophe ;

L'enjeu : nombreuses victimes, dommages importants aux biens et à l'environnement.

Un événement potentiellement dangereux (aléa) n'est un risque majeur que s'il s'applique à une zone où des enjeux humains, économiques, environnementaux ou patrimoniaux sont présents.





LE RISQUE SURLA COMMUNE

Saint-Bernard est soumis à un risque d'inondation élevé, marqué par la présence d'un Plan de Prévention des Risques (PPR) « Inondations Saône & Formans » et un historique de 12 arrêtés de catastrophe naturelle liés à des inondations. La commune est ceinturée à l'ouest et au sud par la Saône, et à l'est par la rivière le Formans.

MESURES DE PREVENTION

Le Plan de Prévention des Risques (PPR)

est un document réglementaire qui régit l'urbanisme et la sécurité face aux crues a été approuvé le 27 février 2014. Il couvre conjointement les communes de Saint-Bernard et de Trévoux. Il délimite les zones d'exposition où les constructions sont soit interdites, soit soumises à de strictes règles de sécurité.



HISTORIQUE

La crue destructrice de 1840 :

Le tout premier pont de Saint-Bernard a été inauguré en 1837. Trois ans plus tard, il a subi de plein fouet la crue historique de novembre 1840. Elle a atteint un niveau record de 8 mètres.

Les eaux ont emporté la quasi-totalité de la structure du pont suspendu, forçant pendant plusieurs années le retour des navettes par bac à traîlle.



Les crues de référence

Les inondations qui ont frappé le village sont visibles par plusieurs repères de crues visibles sur le pont de Saint-Bernard. Rue de la Saône, l'ancienne porte historique affiche côte à côte les repères de hauteur des trois plus grandes inondations subies par la commune : celles de 1667, 1711 et le record absolu de 1840



Vigicrues est le service public d'information de référence sur les risques de crues en France.

Dès qu'un risque est établi sur un tronçon de cours d'eau, il est placé en vigilance jaune, orange ou rouge. La couleur correspond au niveau de vigilance à avoir pour les prochaines 24 heures.

Site web :
www.vigicrues.gouv.fr





Téléchargez l'ensemble
des consignes



CONSIGNES

EN CAS D'INONDATION

AVANT



- **Préparez un kit d'urgence** : eau potable, nourriture non périssable, lampes de poche, radio à piles, médicaments et papiers d'identité.



- **Mettez à l'abri** vos biens de valeur, meubles et documents importants dans les étages.



- **Coupez les réseaux** : coupez, si possible, les réseaux de gaz d'électricité et de chauffage.



- **Déplacez les véhicules** stationnés dans les zones basses (centre historique et chemin de halage).

PENDANT



- **Montez à l'étage** : réfugiez-vous en hauteur. Ne descendez jamais dans un sous-sol ou une cave.
- **N'évacuez pas seul** : attendez les consignes des autorités ou des secours (Sapeurs-Pompiers).
- **Ne vous engagez jamais à pied ou en voiture** sur une route inondée. Moins de 30 cm d'eau suffisent pour emporter une voiture.



LE RISQUE SUR LA COMMUNE

Saint-Bernard est exposé aux risques climatiques.

Depuis plusieurs années, la commune connaît une nette progression des risques de canicules et de sécheresses, tandis que les risques liés au froid intense et aux fortes chutes de neige se font plus rares mais restent possibles sous forme d'épisodes extrêmes.

La commune est également vulnérable aux orages violents et aux tempêtes en raison de la combinaison des influences météorologiques océaniques, continentales et méditerranéennes.

MESURES DE PREVENTION

La **carte de vigilance météorologique**, élaborée par Météo-France et actualisée au moins deux fois par jour (à 6h et 16h), signale le niveau de risque maximal pour la journée en cours et le lendemain à l'aide d'un code couleur. Chaque département est ainsi coloré en rouge, orange, jaune ou vert selon la situation météorologique et le niveau de vigilance nécessaire.

Les phénomènes couverts par la vigilance météorologique sont les suivants : vent violent, vagues-submersion, pluie-inondation, inondation, orages, neige/verglas, avalanches, canicule, grand froid.

Des mesures spécifiques de protection peuvent s'appliquer en cas de déclenchement d'un dispositif ORSEC spécifique grand froid, canicule...



Incident récent

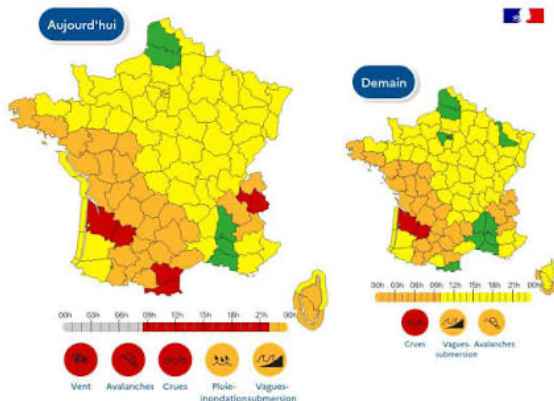
Le 9 mars 2017, un vent violent a frappé la commune de Saint-Bernard.

Pas de blessé mais une habitation a été impactée dans la commune. Il a fallu beaucoup de travail pour nettoyer et effacer les traces de ces violents coups de vent.

La départementale 6 a été coupée au niveau de Fétan.

Les personnels de RTE (réseau de transport d'électricité en France) ont du réparer le pylône de la ligne à haute tension, situé au bord du Formans.

Source : Météo France





CONSIGNES

EN CAS DE RISQUE CLIMATIQUE GRAND FROID



- Évitez les expositions prolongées au froid.
- Évitez les sorties le soir et la nuit.



- Habillez-vous chaudement, de plusieurs couches, dont une imperméable.
- Couvrez-vous la tête et les mains.



- Ne prenez pas la voiture en cas de neige ou de verglas.
- Informez-vous de l'état des routes.

CANICULE



- La journée, fermez volets, rideaux et fenêtres.
- Aérez la nuit.



- Mouillez-vous le corps régulièrement (brumisateurs, gant, douche, bain).



- Buvez beaucoup d'eau, environ 1,5 l par jour.
- Mangez normalement.

VENT VIOLENT



- Limitez vos déplacements.
- Limitez votre vitesse sur route et autoroute.



- Ne vous promenez pas en forêt.



- Rangez ou fixez les objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés.

ORAGE



- Abritez-vous
- Tenez-vous éloigné des zones boisées.



- Évitez les promenades en forêts et les sorties en montagne.



- Évitez d'utiliser le téléphone et les appareils électriques.



INCENDIE

LE RISQUE SUR LA COMMUNE

Le risque d'incendie de végétations et d'espaces naturels est de plus en plus présent à Saint-Bernard, particulièrement durant la période estivale.

Les sécheresses et fortes chaleurs à répétition imposent une extrême vigilance ainsi que des restrictions imposées par la préfecture.

MESURES DE PREVENTION

Restrictions et obligations en vigueur sur la commune de Saint-Bernard :

- **Interdiction des feux** à l'air libre : il est strictement interdit de faire des feux de camp, des feux sauvages, des barbecues au sol ou des feux festifs.
- **Brûlage des végétaux** : le brûlage des déchets verts est interdit sur tout le territoire communal.
- **Barbecues sécurisés** : l'utilisation de barbecues sur terrasse ou dans des espaces aménagés reste autorisée, à condition d'être éloignée de la végétation et des broussailles. :
- **Travaux et chantiers** : tout outil produisant des étincelles (meuleuse, soudure...) doit être utilisé loin des zones sensibles avec un extincteur immédiatement disponible.



Prévenir et agir

Mégots :

ne jetez jamais de cigarette dans la nature ou par la fenêtre de votre véhicule.

Stockage de combustible :

éloignez le bois de chauffage, le paillage et les bouteilles de gaz des façades de votre habitation.

Débroussaillage :

entretenez régulièrement vos parcelles privées pour limiter la continuité du combustible végétal autour des maisons.



HISTORIQUE

Un incendie s'est déclaré le **28 juillet 2023** dans un champ situé chemin de la Prière, à Saint-Bernard.

Le sinistre a nécessité l'intervention des véhicules tout-terrain des sapeurs-pompiers de Trévoux et Jassans-Riottier. L'incendie serait parti d'une disquette déclenchant les premières flammes.

1,5 hectares est parti en fumée.

Source : Le Progres





Téléchargez l'ensemble
des consignes



CONSIGNES

EN CAS D'INCENDIE DE FORÊT

AVANT

L'incendie approche



- Laissez votre portail ouvert et dégagez les voies d'accès. Arrosez les abords.



- Fermez les vannes de gaz et de produits inflammables.

PENDANT

L'incendie est à votre porte



- Rentrez rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche.



- Fermez et arrosez les volets et portes.
- Occultez les aérations et les bas de portes avec des linges mouillés.
- Couvrez-vous le nez et la bouche avec un linge humide.



- Ne vous approchez jamais d'un incendie.
- Ne sortez pas sans ordres des autorités.



LE RISQUE SUR LA COMMUNE

La commune de Saint-Bernard est directement concernée par le risque industriel lié à la présence d'installations industrielles sur Trévoux et l'agglomération de Villefranche.

Ces installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) stockent et manipulent des substances et mélanges dangereux et sont par conséquent susceptibles de créer des risques pour la sécurité et la santé des riverains.

MESURES DE PREVENTION

Des études du risque, de sa probabilité de survenance et de ses conséquences, sont réalisées sous la responsabilité de l'exploitant et examinées par les services de l'inspection des installations classées, qui contrôlent la sécurité de ces installations.

Le Plan d'Opération Interne (POI) élaboré par l'exploitant est destiné à maîtriser les incidents circonscrits à l'enceinte de l'établissement face à un risque dépassant les limites de l'établissement.

Le Plan Particulier d'Intervention (PPI) est déclenché par la préfecture pour alerter les populations, organiser l'intervention des secours et réglementer la circulation autour du site.



Evènement récent

Le 14 octobre 2025, un incendie s'est déclaré dans l'usine SBTN (fabrication de pièces de plastique thermoformées pour l'automobile) à Villefranche.

Plus de 6 500 m² de bâtiments ont été détruits par les flammes.

L'incident a nécessité l'évacuation de 800 personnes dans la zone industrielle et le confinement temporaire de six écoles.

Source : Le Progres





Téléchargez l'ensemble
des consignes



CONSIGNES

EN CAS D'ACCIDENT INDUSTRIEL

ALERTES

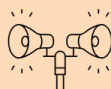


FR-Alert est le système national d'alerte et d'information à la population, qui permet aux autorités (prefecture, ministères) d'envoyer des notifications d'urgence sur les téléphones mobiles des personnes présentes dans une zone de danger.

Ce dispositif ne nécessite aucune application ni inscription préalable.

SAIP

Système d'alerte
et d'information
des populations



Signal d'exercice	  1 min 41 (Tous les 1 ^{er} mercredi du mois)
Signal d'alerte	  1 min 41  Silence (5 sec.)  1 min 41  Silence (5 sec.)  1 min 41
Signal de fin d'alerte	  30 secondes



- Rentrez rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche.



- Fermez et calfeutrez les volets, les portes, les fenêtres et les ventilations.
- Éloignez-vous des fenêtres afin de vous protéger des éclats de verre éventuels.



- Ne pas fumer.
- Ne pas créer de flamme ni d'étincelle.



- En cas de gêne respiratoire, respirez à travers un linge humide.



LE RISQUE SUR LA COMMUNE

La commune de Saint-Bernard est exposée au risque de Transport de Matières Dangereuses (TMD). Ce risque concerne le transport routier ainsi que le transport par canalisations enterrées.

- **Canalisation** : Le territoire communal est traversé par des conduites de gaz en sous-sol.
- **Transports routiers** : Le risque diffus reste présent via la circulation de camions de marchandises dangereuses.



Événement récent

A Trévoux en décembre 2025, une terrible explosion de gaz de distribution a soufflé la façade d'un immeuble d'habitation, causant le décès de deux enfants et faisant plusieurs blessés.

Bien qu'il s'agisse de gaz de ville de distribution et non d'une rupture de grand gazoduc, cet événement reste la crise liée au gaz la plus proche et marquante pour les habitants du secteur.

Source : Le Progres

MESURES DE PREVENTION

La **réglementation internationale** impose des normes de fabrication aux véhicules, des formations aux chauffeurs, des signalisations spécifiques. Des contrôles techniques des véhicules de transports de matières dangereuses par route sont organisés.

Les entreprises exploitant les canalisations appliquent des mesures techniques rigoureuses et une surveillance active : Inspections régulières pour repérer les anomalies ou chantiers non-autorisés.

En cas d'événement, la **protection des populations** s'effectue par application du dispositif ORSEC (Organisation de la Réponse de Sécurité Civile par le préfet) qui intègre des dispositions spécifiques TMD.





CONSIGNES

EN CAS D'ACCIDENT DE MATIÈRES DANGEREUSES



- Rentrez rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche.



- Respectez les consignes des autorités.



- Ne pas fumer.
- Ne pas créer de flamme ni d'étincelle.



LE RISQUE SUR LA COMMUNE

La commune de Saint-Bernard est classée en zone de sismicité 2 (faible) sur une échelle réglementaire allant de 1 à 5.

Le risque de tremblement de terre y est donc présent mais mineur.



MESURES DE PREVENTION

Dispositifs réglementaires pour les habitations :

- **Habitations individuelles** : les maisons individuelles "à risque normal" sont exemptées de l'obligation de construction parasismique.
- **Bâtiments à enjeu particulier** : les établissements recevant du public ou sensibles (catégories III et IV, comme les écoles, les centres de secours ou les hôpitaux) restent soumis aux normes de construction Eurocode 8.
- **Travaux** : des obligations réglementaires anti-sismiques spécifiques peuvent s'appliquer en cas de modifications lourdes (surélévation, démolition de murs porteurs, extension..) sur des structures existantes.

MAGNITUDE ET INTENSITÉ

Intensité :

échelle descriptive des effets et dommages constatés du séisme sur les personnes, les constructions et l'environnement. Échelle arithmétique MSK à 12 degrés.

Magnitude :

quantité d'énergie libérée par un séisme, mesurée sur l'échelle logarithmique de Richter. D'un degré à l'autre, l'énergie est multipliée par 31,6



HISTORIQUE

21 novembre 2018 (Neuville-les-Dames, Ain) : Une secousse de magnitude 3,9 s'est produite à environ 35 km au nord-est de Saint-Bernard. Ce tremblement de terre a été largement ressenti jusqu'aux environs de Lyon, provoquant des vibrations et des bruits sourds sans faire de dégâts.

Source : Le Progres





Téléchargez l'ensemble
des consignes



CONSIGNES

EN CAS DE SÉISME

PENDANT

à l'intérieur



- **Abritez-vous** sous un meuble solide ou approchez-vous d'une structure porteuse.
- **Protégez-vous** la tête avec les bras.

à l'extérieur



- **Éloignez-vous** des bâtiments, pylônes, arbres...



- Si vous êtes en voiture restez-y et **garez-vous à distance** des bâtiments.

APRÈS



- **Fermez le gaz** et l'électricité.



- **Ne touchez pas** au fils électriques tombés par terre



- **Rejoignez le lieu** de regroupement.



- Si vous êtes en rez-de-chaussée **évacuez les bâtiments** et n'y retournez pas
- **Ne prenez pas** l'ascenseur



LE RISQUE SUR LA COMMUNE

Saint-Bernard est exposé au risque technologique d'accident nucléaire en raison de sa proximité avec la centrale nucléaire du Bugey, située à environ 45 kilomètres à vol d'oiseau.

La commune se trouve en dehors du premier périmètre de sécurité immédiat qui couvre un rayon de 20 kilomètres autour des réacteurs.

En cas d'accident majeur, la commune resterait exposée à la dérive d'un nuage radioactif selon la force et la direction des vents dominants.

MESURES DE PREVENTION

Un Plan Particulier d'Intervention (PPI) a été approuvé et définit l'organisation des secours en cas d'accidents susceptibles d'affecter les populations.

En cas de déclenchement du PPI, la population serait avertie au moyen d'une sirène au son modulé, du dispositif sms FR-Alert, ou par haut-parleur.

Des comprimés d'iode seront mis à disposition de la population pour notamment protéger la thyroïde. La prise des comprimés d'iode se fait sur ordre du préfet.



Événements récents

2 accidents nucléaires majeurs se sont produits en France à la **centrale nucléaire de Saint-Laurent-des-Eaux** (Loir-et-Cher) :

- **17 octobre 1969** : une mauvaise manipulation lors du chargement du cœur du réacteur provoque une panne de refroidissement partiel. Cela entraîne la **fusion de 50 kg d'uranium**. L'accident reste confiné à l'intérieur du site.
- **13 mars 1980** : une tôle de capotage se détache et obstrue un canal de refroidissement, provoquant la **fusion de deux assemblages de combustible**. Cet événement a donné lieu à des rejets radioactifs dans la Loire.



Téléchargez l'ensemble
des consignes



CONSIGNES

EN CAS D'ACCIDENT NUCLÉAIRE

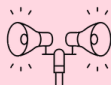
ALERTE



FR-Alert est le système national d'alerte et d'information à la population, qui permet aux autorités (prefecture, ministères) d'envoyer des notifications d'urgence sur les téléphones mobiles des personnes présentes dans une zone de danger.

Ce dispositif ne nécessite aucune application ni inscription préalable.

SAIP
Système d'alerte
et d'information
des populations



Signal d'exercice	 1 min 41 (Tous les 1 ^{er} mercredi du mois)
Signal d'alerte	 1 min 41 Silence (5 sec.) 1 min 41 Silence (5 sec.) 1 min 41
Signal de fin d'alerte	 30 secondes



- Rentrez rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche.
- Si vous êtes dans un véhicule, gagnez un bâtiment rapidement.



- Restez à l'écoute des consignes des autorités.



- Ne touchez pas aux objets qui se trouvent à l'extérieur, notamment les voitures.



- Prenez de l'iode, uniquement sur instruction du préfet et sauf contre-indication médicale.



MOYENS D'ALERTE de la commune



Notification sms

SAIP
Système d'alerte
et d'information
des populations



Alerte sonore



Ensemble mobile



Porte à porte

CONSIGNES générales



- Écoutez la radio
- Restez informé



- N'allez pas chercher les enfants à l'école



- Respectez les consignes des autorités



- Ne téléphonez pas
- Libérez les lignes pour les secours

MOYENS D'INFORMATION de la commune



Application
smartphone



Mairie Saint-Bernard



www.mairie-saint-bernard.fr

NUMEROS d'urgence

